

FÉDÉRATION INTERNATIONALE  
D'ESCRIME



53, RUE VIVIENNE  
TÉL. GUT. 13-70  
ADR. TÉLÉG. INTERESCRIME - PARIS

PARIS, III<sup>e</sup>, le 30 Juin 1971

Monsieur Lawrence GOUGH  
46 Upper Mount Street  
DUBLIN - 2  
Irlande

Cher Monsieur,

Je suis heureux de vous faire savoir que le dernier Congrès de la Fédération Internationale d'Escrime a décidé que dorénavant un escrimeur auquel sa Fédération refuse sa licence peut faire appel de ce refus devant le Bureau de la Fédération Internationale d'Escrime.

Je suis donc prêt à recevoir maintenant officiellement votre protestation et à créer une Commission d'enquête pour voir si vous avez raison ou non.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.